



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

**Présenté par Mme la mairesse lors de la séance
du Conseil municipal tenue le 5 juin 2024**

**Chères citoyennes,
Chers citoyens,**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité. En conséquence, je vous résume le rapport financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

ÉTATS FINANCIERS ANNÉE 2023

Le rapport financier préparé par M. Raymond Godbout, CPA auditeur de la firme Lemieux Nolet, Comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2024. Celui-ci nous indique que les états financiers de la Municipalité présentent des revenus de 3 445 753\$ et des dépenses de fonctionnement de 3 020 552\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tels que les revenus d'investissement, l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 178 285\$. L'année 2023 s'est donc terminée avec un surplus accumulé de 1 485 396\$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le dernier rapport du vérificateur, daté du 1^{er} mai 2024 atteste que ce dernier a vérifié l'état des revenus et des dépenses, des surplus affectés et non affectés du fonds d'administration et le bilan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

De plus, le vérificateur stipule que les états financiers présentés dans le document du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 31 décembre 2023 indiquent fidèlement la situation financière de la Municipalité.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que, pour l'année 2023, la rémunération annuelle de la mairesse est fixée à 8 664\$ plus une allocation de dépenses au montant 4 452\$ tandis que celle des conseillers est de 2 888\$, soit le tiers de celle de la mairesse plus une allocation de dépenses de 1 564\$.

La rémunération de la mairesse versée par la MRC de Bellechasse est de 2 974\$ plus une allocation de dépenses de 1 487\$ par année.

Suzie Bernier, mairesse